



Collomb Eric

Une école professionnelle intercantonale dans la Broye (EPIB) ?

Cosignataires : -

Date de dépôt :

03.05.17

DEE

Dépôt

Les plus belles réussites broyardes dans le domaine des soins, de la formation, de l'économie ou de la culture résultent de collaborations intercantionales. En effet, l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), la Communauté régionale économique de la Broye (COREB), sans oublier les girons de musique ou les rencontres de chorales qui réunissent musiciens et chanteurs de la Broye vaudoise et fribourgeoise, sont le fruit de l'esprit d'ouverture dont la population broyarde a su faire preuve en matière de collaboration intercantonale.

Une nouvelle occasion de réaliser une collaboration intercantonale frappe à nos portes. En effet, les locaux de l'école professionnelle de Payerne ne permettent plus d'absorber le flux d'élèves de notre région. Des containers ont été aménagés, en 2013, afin de permettre l'ouverture de 4 classes supplémentaires. Ceci a été possible grâce à l'autorisation provisoire qui a été délivrée par la Municipalité de Payerne. Mais celle-ci n'est valable que jusqu'en 2018. Il faut donc trouver des solutions pour accueillir les apprentis d'une région dont la croissance démographique atteint 20 % sur les 8 dernières années.

La Conseillère d'Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon s'était d'ailleurs engagée à construire une école professionnelle à Payerne. Dans le but de relancer le dossier du côté vaudois, ma collègue députée vaudoise Roxanne Meyer-Keller a déposé récemment un postulat qui réclame une étude de faisabilité pour la réalisation d'une école professionnelle dans la Broye. Le succès retentissant que connaît le Gymnase intercantonal de la Broye doit nous pousser à envisager une nouvelle collaboration intercantonale dans le cadre de la formation professionnelle. Il faut que le canton de Fribourg saisisse l'occasion d'élargir son offre en matière de formation professionnelle en montant dans le train que le canton de Vaud risque fort de faire entrer en gare. Fribourg dispose d'une école professionnelle au centre du canton (Fribourg et Grangeneuve) et au sud du canton (Bulle). Alors pourquoi ne pas ouvrir une nouvelle antenne de formation professionnelle dans le nord du canton ? Celle-ci pourrait profiter aux jeunes des districts de la Broye, du Lac et d'une partie de la Glâne.

Alors que les axes routiers reliant le nord au centre du canton sont saturés, il serait appréciable de diriger des élèves en direction de la Broye largement moins sollicitée en matière de trafic routier. En plus de la croissance démographique très importante dans la Broye, des terrains industriels disponibles, ainsi que l'achat récent par l'Etat de Fribourg du site d'Elanco, à Saint-Aubin, ne manqueront d'attirer de nouveaux emplois, dont des places d'apprentissage qui alimenteront la demande en locaux pour la formation professionnelle.

Le Conseil d'Etat a déjà été sollicité par une intervention parlementaire similaire que j'avais déposée, en décembre 2010, et notre Gouvernement avait entre autres répondu que : « Il est évident que si les facteurs actuels de développement économique dans la Broye devaient changer de

manière significative, la présente question pourrait faire l'objet d'une étude.» J'estime que la situation a suffisamment évolué pour qu'une étude soit réalisée.

Pour toutes ces raisons, je pense que le canton de Fribourg se doit de relancer le processus intercantonal en matière de formation qui a si bien fonctionné avec le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

Je remercie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il prêt à relancer les discussions avec son homologue vaudois ?
 2. Sachant que notre canton dispose de centres de formation au centre et au sud du canton, comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'opportunité de bénéficier d'une antenne de formation professionnelle dans le nord du canton ?
 3. Ne serait-il pas judicieux de lancer une étude de faisabilité qui pourrait être réalisée en collaboration avec les instances vaudoises concernées ?
 4. Est-ce que le Conseil d'Etat dispose d'une étude sur le développement démographique et économique dans le bassin de recrutement possible pour une école professionnelle dans la Broye ? Si oui, quelles sont les enseignements à tirer ? Si non, ne serait-il pas judicieux de réaliser une telle étude ?
-